

## Procédure de classification nationale pour personnes ayant un handicap visuel

Pour pouvoir participer à une compétition nationale ou régionale, un sportif doit être classifié.

### Les étapes de l'obtention de la classification nationale

- 1) Remplir le formulaire de demande de classification et prendre contact avec la LHF via cette adresse: [classification@handisport.be](mailto:classification@handisport.be)
- 2) Faire remplir par votre ophtalmologue le certificat d'examen oculaire national à télécharger sur le site internet de la LHF.
- 3) Envoyer le certificat d'examen oculaire complété à cette adresse: [classification@handisport.be](mailto:classification@handisport.be). La LHF transmet le document à l'ophtalmologue classificateur.
- 4) Deux possibilités :
  - L'ophtalmologue classificateur de la LHF a la possibilité de classier le sportif à distance et attribue une classe sans devoir voir le sportif.
  - L'ophtalmologue classificateur de la LHF a besoin de réaliser des tests supplémentaires et doit voir le sportif pour lui attribuer une classe.

Dans ce cas, un RDV entre l'ophtalmologue et le sportif sera pris par l'intermédiaire de la LHF.

Merci de vous munir de votre:

- a) Carte d'identité
  - b) Dossier médical personnel (handicap visuel)
  - c) Accessoires d'aide (lunette, lentilles,...)
- 5) Le document de classification est établi par l'ophtalmologue classificateur de la LHF et est transmis à la LHF.
  - 6) La LHF inscrit le sportif sur la liste des sportifs classifiés LHF et transfère le document au sportif.
  - 7) Le sportif est classifié et peut participer aux compétitions nationales.

#### ● CLASSIFICATION NATIONALE ●

---

## Le résultat de la classification nationale

Les médecins des fédérations, ophtalmologues, classificateurs ou NEO peuvent seulement attribuer un B-statut national (Belgique). Avec ce statut, les sportifs peuvent participer aux compétitions régionales ou nationales. Le B-statut est une condition pour pouvoir s'inscrire à une session de classification internationale.

- Le B – New est un statut intermédiaire pour les jeunes et sportifs débutants.
- Le B – Confirmed est accordé aux sportifs dont le handicap ne peut plus changer.
- Le B- Rerview with date est accordé aux sportifs dont le handicap peut encore changer ou si les médecins ou classificateurs veulent faire une observation complémentaire. Dans ce cas, une date ou une période pour une reclassification est déterminée.
- Le B – Not Eligible est un statut donné aux sportifs dont le handicap n'a pas suffisamment d'impact sur sa capacité à pratiquer la discipline. Le sportif ne pourra donc pas participer dans la discipline handisport.
- Le B – Not Completed est un statut donné aux sportifs si la classification n'a pu être finalisée par le classificateur.



LIGUE  
HANDISPORT  
FRANCOPHONE

---

### ● CLASSIFICATION NATIONALE ●

Ligue Handisport Francophone asbl - Grand Hopital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – 6061  
Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be) - [www.handisport.be](http://www.handisport.be)